

Le Conseil a délibéré sur les dossiers suivants.

Taxe d'aménagement – reconduction et augmentation du taux.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 01/11/2011 du 08 novembre 2011 ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de **reconduire de plein droit annuellement** la délibération n° 01/11/2011 du 8 novembre 2011 ;

- FIXE à compter du **01 JANVIER 2015**, le **taux** de la taxe d'Aménagement à **2,50 %** sur l'ensemble du territoire communal.

Budget : décision modificative BUDGET PRINCIPAL – Décision modificative n° 03/2014

Le Conseil Municipal,

Vu le budget principal,

Vu les dépenses engagées à ce jour,

Affecte des recettes nouvelles et vote les virements de crédits comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article 61523	Entretien de voies et réseaux	: - 784 €
Article 657364	SPIC	: + 4 900 €
Article 673	Titre annulés	: + 784 €
Total		: + 4 900 €

Recettes

Article 7381	Taxe additionnelle aux droits de mutations	: + 4 000 €
Article 752	Revenus des immeubles	: + 900 €
Total		: + 4 900 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Article 2183	Programme n° 160 Matériels informatiques école	: - 110 €
Article 2184	Programme n° 159 Mobilier S.P	: - 500 €
Article 2184	Programme n° 162 Mobilier école	: + 610 €
Total		: 0 €

Dossiers en cours

Michel Brochand relate la rencontre avec M. Ansoud de la DDT. Une visite des ponts a été effectuée. La programmation de la réfection de la voirie sur plusieurs années a été évoquée. La commission « voirie » étudiera ces dossiers.

La proposition de sécurisation de la RD47 au village a été présentée à l'assemblée. Ce dossier sera traité en partenariat avec l'agence de l'ingénierie moyennant une contribution communale estimée à 1 800 €. La commission communale souhaitait un plateau surélevé au Sud et au Nord de l'agglomération, un arrêt de bus et le prolongement du chemin piétonnier au Bourg.

Yves Bajat fait part de l'intervention de l'entreprise Druguet à la salle polyvalente. La réfection de la cuisine est réalisée, la grande salle sera repeinte en 2015.

A la cantine, suite aux infiltrations survenues dans le coin lavabo, sanitaires, le cabinet d'architecture Dosse a contacté les entreprises Cochet et Dazy pour trouver la cause de ce sinistre qui proviendrait de la toiture terrasse.

En vue de l'enlèvement de la mousse sur le toit de l'école, un devis est sollicité auprès de l'entreprise Landry de St Cyr.

Lors du conseil d'école, les enseignants ont remercié la Collectivité pour la dotation en tableaux interactifs des classes.

Isabelle Queffelec dévoile le contenu du bulletin municipal en cours d'élaboration qui sera distribué en janvier.

Dénomination des voies et numérotation des habitations.

Ce dossier sera présenté lors de deux permanences à la population par les membres de la commission « voirie ».

Illumination du village. L'électricien installera les décors sur la voie publique avec l'aide de l'employé communal. Sébastien Duranceau se propose d'aider Roland Frachet pour la décoration des sapins.

Cérémonie des vœux. La date sera définie ultérieurement.

Conseil d'école. M. le Maire résume cette séance. 257 élèves fréquentent le RPI comprenant 10 classes. 15 élèves de moins en 2015/2016. A St-Cyr, projet de création d'un groupe scolaire. Concernant le projet d'école, il rappelle que les temps d'activités périscolaires sont gratuits. Un comité de suivi des TAP se réunira en février ; Ce comité est composé d'un parent d'élève de chaque commune. Au niveau national, le fonds d'amorçage est validé jusqu'en 2016. Une réunion pour la répartition des charges du RPI aura lieu mercredi 26 novembre à 14 h à St Cyr.

Sébastien Duranceau regrette que toutes les classes du RPI ne soient pas dotées en même temps de tableaux interactifs, favorisant ainsi une disparité entre les élèves. M. Bajat précise que la commune de St Genis a fait le choix d'équiper l'ensemble des classes suite à la demande des enseignants ; à St-Cyr, compte tenu de leurs projets importants (aménagement de l'agglomération du village, création d'un groupe scolaire) et des demandes des enseignants, les classes seront équipées au fil de l'eau.

Divers.

Michel Brochand évoque :

- sa formation sur l'ambroisie,
- la réunion relative à la conférence territoriale secteur Bresse Val de Saône,
- la rencontre avec les responsables de Logidia au sujet du lotissement « La Marche de St Jean ». Il a été évoqué la mise aux normes du chemin piétonnier, le bassin de rétention, l'éclairage public, la création d'une haie le long de la RD47,
- la réunion de présentation du syndicat d'énergie et de e-communication à Boissey,
- la réunion de présentation de la loi AULUR par la DDT. Cette loi prévoit qu'en cas de nouvelle communauté de communes après le 27 mars 2017, il y aura obligation d'avoir un plan d'urbanisme intercommunal. Ce texte préconise la densification des zones et la caducité des règlements des lotissements au bout de 9 ans d'existence.

L'organisation d'une réunion est prévue le 15 décembre entre les préfets de l'Ain et la Saône et Loire.

- Congrès départemental des maires. Assisteront à cette séance Michel Brochand et Isabelle Queffelec. 8 vœux seront présentés notamment sur la loi ALUR, la réduction des dotations de l'Etat, la fusion des communautés.

- SMIDOM. Au cours de la dernière réunion, ont été débattu l'indemnité du receveur, les orientations du budget 2015, le résultat de la collecte des OM en baisse de 20 % et de l'augmentation des déchets aux points d'apport volontaires. Une animation aura lieu sur les marchés, à Pont-de-Veyle, elle aura lieu le 24 novembre.

- Dossier GAEC L'Espérance. M. le Maire fait part du résultat de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur. Une analyse de l'eau du Menthon sera effectuée par l'intermédiaire du syndicat Veyle Vivante.

Agenda.

Sophie Pradignac invite les élus à la soirée jazz à St Jean sur Veyle organisée par l'école de musique.

Réunion de travail du CCAS le 24 novembre à 20 h au cours de laquelle seront étudiés le dossier d'attribution des bons de transport aux personnes âgées et la distribution des colis de Noël aux personnes hospitalisées.

Date de la prochaine réunion du conseil municipal : mercredi 17 décembre à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 23 H.